

# Charte d'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants au sein du GHT Aisne Nord Haute-Somme

## Préambule

L'usage des outils d'Intelligence Artificielle (IA) est en plein essor et peut constituer une aide précieuse dans l'apprentissage en Institut de Formation. Toutefois, leur utilisation doit être encadrée afin de garantir une formation éthique, rigoureuse et conforme aux exigences professionnelles des soins infirmiers.

L'intelligence artificielle (IA) est un outil puissant qui peut faciliter l'apprentissage en sciences infirmières et en formation aide-soignant. Toutefois, dans le cadre des évaluations académiques et professionnelles, son usage doit être strictement encadré afin de garantir l'intégrité des travaux et le développement de compétences essentielles à ces disciplines.

Cette charte propose des recommandations permettant d'intégrer de manière **responsable, critique et transparente** l'IA dans ses missions et pratiques quotidiennes, qu'elles soient de formation, de recherche ou de pilotage.

**La substitution aux démarches intellectuelles de l'apprenant ne peut être admise. La substitution est exclue.**

## 1. Principes généraux

L'utilisation de l'IA par les apprenants doit respecter les principes suivants :

- Favoriser l'apprentissage personnel et le développement des compétences professionnelles.
- Respecter les règles éthiques et déontologiques propres à la profession infirmière.
- Garantir l'authenticité et la fiabilité des travaux réalisés.

## 2. Objectifs

- Encourager l'innovation et l'apprentissage grâce à l'IA,
- Promouvoir un usage éthique et responsable de l'IA,
- Protéger les données personnelles et la confidentialité,
- Respecter les droits d'auteur et la propriété intellectuelle.

## 3. Confidentialité et Sécurité des Données

- Les données personnelles des apprenants et du personnel doivent être protégées conformément aux réglementations en vigueur (RGPD).

- Il est rappelé qu'il ne faut jamais transmettre de données personnelles publiques (pas de documents internes ni de documents confidentiels, ...). En conséquence, la production de résumés de documents internes ou confidentiels est proscrite, de même que la traduction de documents internes ou confidentiels.
- Préserver la confidentialité des données des patients et des situations cliniques rencontrées. Ne déposer sur l'IA aucune donnée concernant l'institut et les lieux de stage (cours magistraux, travaux dirigés, évaluations, démarches de soin, livret d'accueil, dossier patient, ...).

#### 4. Usage possible de l'IA

L'IA peut être utilisée dans les cas suivants :

- Recherche et approfondissement des connaissances théoriques (ex : compréhension des pathologies, protocoles de soins, pharmacologie).
- Soutien à l'organisation et à la gestion du temps d'apprentissage.
- Vérification et correction de l'orthographe et de la syntaxe dans les travaux écrits.
- Génération d'idées, d'images ou d'aide à la structuration des réflexions, sans remplacement de l'analyse critique personnelle.

#### 5. Usage proscrit de l'IA

L'IA ne doit pas être utilisée pour :

- Rédiger intégralement des travaux notés (rapports de stage, mémoires, études de cas, analyses réflexives, etc.).
- Produire des documents sans vérification ni reformulation personnelle.
- Générer des diagnostics, décisions cliniques ou prescriptions médicales.
- Accéder à des informations confidentielles ou à des données de patients.
- Contourner les exigences d'évaluation (plagiat, fraude, etc.).

#### 6. Responsabilité des apprenants

- Chaque apprenant est responsable de l'usage qu'il fait de l'IA et doit garantir l'authenticité de ses productions.
- Toute utilisation abusive ou frauduleuse pourra entraîner des sanctions disciplinaires selon le règlement intérieur de l'institut.
- L'apprenant doit mentionner clairement s'il a eu recours à une IA pour une partie de son travail et en préciser l'usage.
- Pour les évaluations sur dossier, l'apprenant devra intégrer **l'engagement sur l'honneur** suivant signé et daté : "Je certifie que ce travail est le fruit de ma réflexion personnelle, sans génération automatique non analysée".
- Développer un usage critique de l'IA : les outils d'IA générative créent des phrases ou des images à partir d'un corpus d'apprentissage. Ils donnent presque toujours un résultat mais

celui-ci n'est pas toujours correct. Il appartient donc à l'utilisateur de ces outils de vérifier les informations par d'autres moyens (moteurs de recherche, articles scientifiques, ouvrages de référence etc.) et de vérifier les sources.

## 7. Les impacts liés à l'utilisation de l'IA

Il est important de rappeler que l'intelligence artificielle (IA) a des conséquences, notamment sur l'environnement, la société et la sécurité des données. Par exemple, une recherche faite avec une IA consomme environ 30 fois plus d'énergie qu'une simple recherche sur un moteur comme Google.

A votre niveau, que pouvez-vous faire ?

- Prioriser les usages à forte valeur ajoutée :
  - Utiliser préférentiellement les IA pour effectuer des tâches complexes qui nécessitent réellement leurs capacités avancées.
  - Éviter de recourir aux IA génératives pour de simples recherches d'informations qui peuvent être effectuées avec des outils moins énergivores.
- Optimiser les requêtes :
  - Formuler des prompts efficaces pour obtenir des réponses plus ciblées.
  - Éviter les conversations prolongées inutiles avec les chatbots IA.

## 8. Engagement de l'IF

L'IF s'engage à :

- Informer les apprenants à une utilisation éco-responsable et éthique de l'IA.
- Sensibiliser les apprenants aux enjeux du plagiat, de la confidentialité et de la déontologie.

## Conclusion

L'intelligence artificielle constitue un outil, mais elle **ne remplace pas** la réflexion personnelle et l'esprit critique, indispensables à la formation et à la pratique infirmière. Chaque apprenant est invité à faire preuve de discernement et d'éthique dans son utilisation.

## Alternatives aux évaluations écrites à domicile

Afin de limiter la tentation de déléguer le travail à une IA, voici des alternatives plus engageantes et centrées sur la compétence professionnelle :

### 1. Évaluation orale (soutenance réflexive ou clinique)

- Présentation d'une situation vécue ou analysée devant un jury.
- Capacité à argumenter ses choix, identifier ses émotions, ses valeurs.

### 2. Épreuve en présentiel sous surveillance

- Travail réflexif à réaliser sur place avec documents autorisés.
- Temps limité, accès restreint à internet.

### 3. Dossier en binôme ou en groupe avec étapes intermédiaires

- Travail collaboratif en plusieurs phases (brainstorming, rédaction, feedback).
- Traces de l'évolution du raisonnement.

### 4. Mise en situation simulée

- Évaluation des savoirs, savoir-faire et savoir-être dans une situation clinique simulée.
- Débriefing réflexif immédiat.

---

## Conclusion

L'IA est un outil puissant mais nécessite un **cadre clair** pour ne pas nuire à l'apprentissage. En instaurant une **culture de l'usage critique** de l'IA, nous formons des soignants responsables, capables de discernement, ce qui est au cœur de la profession infirmière.